

3. Insérer, immédiatement après le paragraphe 5 de la formule C-1 (formule générale de pétition), ce qui suit:

«6. Un énoncé de toutes les poursuites antérieures engagées relativement au mariage et aux enfants qui en sont issus, y compris les demandes adressées au Parlement du Canada, les pétitions et les brefs ayant trait aux actions en divorce, à la pension alimentaire, volontaire ou judiciaire, à la séparation de corps et à la garde ou l'entretien des enfants issus du mariage, et un exposé des résultats desdites poursuites, ainsi qu'un énoncé des ententes ou accords financiers intervenus entre les époux à l'égard du mariage et des enfants qui en sont issus. (*S'il n'y a eu aucune poursuite antérieure, veuillez l'indiquer*).»

4. Attribuer aux paragraphes 6 et 7 de la formule C-1 les nouveaux numéros 7 et 8.

Après débat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-19, intitulé: «Loi constituant en corporation Les Scouts Catholiques du Canada»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 26 mai 1964.

L'honorable sénateur Vaillancourt, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.